La Fédération Française des Diabétiques vous répond !

En novembre, nous avons sélectionné deux sujets majeurs sur lesquels vous nous avez interrogé : le "diabète de type 3" et les traitements Ozempic ou Wegovy.

À la Fédération Française des Diabétiques, vos retours et partages nous permettent d'identifier des sujets nécessitant des clarifications. Ce mois-ci, deux thématiques ont principalement retenu notre attention, voici nos réponses détaillées pour vous éclairer.

1. J'ai entendu parler de « diabète de type 3 » : de quoi s'agit-il ?

Le terme "diabète de type 3" revient régulièrement dans les discussions sur le diabète et certaines personnes l'associent à des complications ou encore à des maladies comme l'Alzheimer. Cependant, il est important de préciser qu'**il n'existe pas de classification officielle du " type 3 "** dans les recommandations actuelles des autorités de santé, comme celles de la Haute Autorité de Santé (HAS). Ce terme est parfois utilisé de manière informelle, voire inadéquate, pour désigner des formes de diabète secondaires ou des situations spécifiques, mais il ne correspond pas à une catégorie reconnue scientifiquement.
Pour approfondir ce sujet, nous travaillons avec des experts et restons vigilants aux évolutions des connaissances scientifiques. N'hésitez pas à consulter notre site pour des mises à jour futures.

2. J'ai entendu parler d'un nouveau médicament contre l'obésité commercialisé en France, qu'en est-il pour les personnes atteintes de diabète ?

Deux médicaments contre l'obésité ont été récemment commercialisés en France : Wegovy et Mounjaro
Ces médicaments injectables font partie de la classe des analogues du GLP-1, comme Ozempic et Trulictity, des médicaments de dernière génération.

Néanmoins il y a des points essentiels à retenir :

- Ozempic et Trulicity sont prescrits aux patients atteints d'un diabète de type 2, selon des indications précises, en association avec d'autres traitements et toujours en complément de mesures hygiéno-diététiques (équilibre alimentaire, activité physique régulière…);

Wegovy et Mounjaro sont indiqués pour le traitement de l'obésité sévère. Ils ne font pas l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie. Comme le rappelle l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ils sont soumis aux mêmes conditions de prescription :

« - La prescription initiale de ces médicaments doit être réalisée par un médecin spécialiste en endocrinologie-diabétologie-nutrition ou compétent en nutrition (à savoir titulaire d'un DESC, d'une FST ou d'une VAE de nutrition) ;

- Les renouvellements peuvent être réalisés par tout médecin. »

- L'utilisation de ces traitements hors prescription et sans suivi médical participe au mésusage, aux tensions d'approvisionnement mais surtout peut être dangereuse. En effet, tout médicament a des contre-indications et peut avoir des effets secondaires graves s'il est pris en dehors de son indication initiale.

Pour toute question sur votre suivi demandez conseil à votre médecin traitant ou votre diabétologue.
Comme vous le savez, la Fédération suit de près ces questions dans le cadre de ses missions d'information et de défense des droits des patients.

Pour en savoir plus sur les actions et positions de la Fédération sur cette situation, rendez-vous sur l'article dédié à cette question, de la rubrique Nos combats .

Aussi, retrouvez la mise à jour récente de l'ANSM sur les mesures de sécurisation de ces traitements.

La Fédération Française des Diabétiques reste à votre écoute :

Si vous souhaitez partager vos expériences ou poser des questions, rendez-vous sur notre plateforme Je m'exprime. Vos retours sont essentiels pour ajuster nos actions et répondre à vos besoins.
Pour une réponse personnalisée, contactez-nous via notre formulaire en ligne ou par téléphone.

Retrouvez toutes nos coordonnées sur la page Je recherche du soutien.

Nous restons mobilisés pour vous accompagner au quotidien et répondre à vos préoccupations.